

**Le kit de l'auto-entrepreneur**

[Formalités d'établissement](#)

[Des charges forfaitaires](#)

[L'insaisissabilité des biens personnels](#)

**Exercer son activité à son domicile**

[En savoir plus](#)

**Plus de souplesse pour exercer à son domicile**

[Précédente](#)

[Suivante](#)

Exercer son activité chez soi est d'ores et déjà possible, sous plusieurs réserves relativement contraignantes : dans les villes de plus de 200 000 habitants, l'activité ne doit pas nécessiter le passage de clientèle ou de marchandises dans les locaux. Dans le cas contraire, une demande doit être adressée à la préfecture pour changer l'usage du local. C'est également le cas pour toutes les communes des Hauts de Seine, de Seine Saint Denis et du Val de Marne. La loi prévoit que **cette demande ne sera plus nécessaire lorsque les locaux se trouvent en rez-de-chaussée**, tant que l'activité n'occasionne pas de nuisance ou de danger pour le voisinage. "Ce projet est actuellement en pleine discussion au Sénat", prend soin de préciser le ministre. "Le prix des loyers commerciaux est tellement important que cela peut présenter un blocage à la création", estime quant à lui Jean-Guilhem Darré. Tout deux appellent donc de leurs vœux cet assouplissement.

**"Le prix des loyers commerciaux est tellement important que cela peut présenter un blocage à la création", Jean-Guilhem Darré**

[Précédente](#)

[Suivante](#)

[JDN Management](#)

[Envoyer](#)

[Imprimer](#)

[Haut de page](#)

**Sage 1000 Suite Financière**

**Directeurs Financiers**  
Pour une vision de votre activité

**Economie & Management** [Voir un exemple](#)

Actualités économiques [Voir un exemple](#)

Emploi [Voir un exemple](#)

[Toutes nos newsletters](#)